ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
14, 15 ET 16 DECEMBRE 2010, GATINEAU (QC) Résolution nº 64/2010

TITRE :	Fonds de l'énergie verte du Canada : soutien à l'égard de la ligne terrestre de Shamattawa
OBJET :	Économie et environnement
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Soowahlie, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Chief Keith Matthew, Simpcw First Nation, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Dans le cadre de l'engagement du Canada de soutenir les initiatives d'énergie verte et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement du premier ministre Stephen Harper a annoncé un appui financier fédéral d'un milliard de dollars, par l'intermédiaire du Plan d'action économique du Canada, pour des projets d'infrastructures écologiques à frais partagés, dont la construction d'infrastructures pour le transport d'énergie verte qui permettront de raccorder des régions éloignées, actuellement dépendantes de systèmes de génération d'électricité fonctionnant aux hydrocarbures, au réseau d'électricité du Canada;

B. Manitoba Hydro a présenté une proposition au gouvernement du Canada pour construire une ligne de transport d'électricité de 138 kV destinée à relier la Première Nation de Shamattawa au réseau d'électricité de Manitoba Hydro au coût de 80 millions de dollars;

C. Les quatre communautés alimentées par des génératrices au diésel de Manitoba Hydro ont le taux de service le plus élevé parmi tous les clients de Manitoba Hydro à un coût moyen de 59 cents par kilowatt-heure, et le taux proposé aux Premières Nations est de 2,19 dollars par kilowatt-heure;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. La province du Manitoba s'est engagée à payer 50 % du coût estimatif proposé par Manitoba Hydro pour la construction de la ligne terrestre de Shamattawa;

E. Le Canada a signalé à la province du Manitoba, à Manitoba Hydro et à la Première Nation de Shamattawa que le financement fédéral provenant du Fonds pour l'infrastructure verte du Canada ne sera pas consacré à la construction de la ligne de transport d'électricité de 138 kV reliant la Première Nation de Shamattawa, tel que proposé par Manitoba Hydro;

F. Manitoba Hydro a indiqué à la Régie des services publics du Manitoba qu'une ligne de transport de 66 kV pourrait répondre d'une manière fiable à la demande en électricité de la Première Nation de Shamattawa;

G. La Première Nation de Shamattawa a demandé au vice-premier ministre du Manitoba, en tant que ministre responsable de Manitoba Hydro, de lancer un processus de demande de propositions auprès du secteur privé pour construire une ligne de transport d'électricité de 66 kV en partenariat avec la Première Nation de Shamattawa.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appuient la construction le plus rapidement possible d'une ligne de transport d'électricité visant à raccorder la Première Nation de Shamattawa au réseau d'électricité de Manitoba Hydro.

2. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations et au Chef national de militer en faveur du lancement d'un processus de demande de propositions auprès du secteur privé par la province du Manitoba en vue de construire une ligne de transport d'électricité de 66 kV reliant la Première Nation de Shamattawa en partenariat avec la Première Nation de Shamattawa et au moyen d'un financement du Fonds pour l'infrastructure verte du Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL